

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. LE FILS D'UN PRISONNIER D'OPINION ARRÊTÉ RISQUE LA TORTURE

Le fils d'un prisonnier d'opinion a été arrêté aux Émirats arabes unis après avoir critiqué sur un réseau social les mauvais traitements infligés à son père et d'autres prisonniers d'opinion. On ignore où il se trouve et on craint qu'il subisse des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Osama al Najjar, 25 ans, diplômé d'une école d'architecture australienne, a été appréhendé le 17 mars 2014 dans l'Émirat d'Ajman, où il vit. Dix agents de la sûreté de l'État venus à bord de six voitures ont fait une descente à son domicile vers 16 heures. Ils ont fouillé les lieux pendant trois heures et confisqué plusieurs effets personnels, notamment tous les iPad et ordinateurs portables. On ignore où se trouve Osama al Najjar. Il est possible qu'il soit dans un centre de détention de la sûreté de l'État, auquel cas il risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Il a besoin de soins médicaux car il a été opéré de la jambe la veille de son arrestation.

Le 16 mars, cet homme a publié plusieurs messages sur Twitter, évoquant les mauvais traitements infligés à son père et d'autres prisonniers d'opinion à la prison d'Al Razeen. Sur ce même site, il a réagi aux propos de l'émir de Sharjah, qui a déclaré à la radio que « les familles d'individus appréhendés ne devraient pas pousser leurs enfants à la haine et à la malveillance envers le pays ». Osama al Najjar a écrit : « Monseigneur, Docteur, nous ne haïssons pas notre pays et nous n'oublions pas les torts qui nous sont faits... Ceux qui se sont montrés injustes envers mon père ont 20 ans d'emprisonnement immérité et de harcèlement sur la conscience. » Le 26 février dernier, cet homme a écrit sur le compte Twitter du ministre émirien de l'Intérieur pour exprimer ses inquiétudes quant au traitement infligé à son père et réclamer une réponse à une lettre qu'il lui avait envoyée plus tôt.

Amnesty International pense qu'Osama al Najjar a été arrêté pour avoir évoqué sur Twitter les atteintes aux droits humains commises aux Émirats, ainsi que le cas de son père et d'autres prisonniers d'opinion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à révéler où se trouve Osama al Najjar et à le libérer immédiatement s'il est détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression ;
- engagez-les à veiller à ce qu'il bénéficie de toute urgence des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin, et à ce qu'il soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 AVRIL 2014 À :

Président des Émirats arabes unis

Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan

Ministry of Presidential Affairs

Corniche Road, Abu Dhabi

P.O. Box 280, Émirats arabes unis

Fax : +971 2 622 2228

Courriel : ihitimam@mopa.ae

Formule d'appel : *Your Highness, /*

Monsieur le Président,

Prince héritier d'Abou Dhabi

Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan

Crown Prince Court Bainunah Street

Abu Dhabi, P.O. Box 124

Émirats arabes unis

Fax : +971 2 668 6622

Twitter : [@MBZNews](https://twitter.com/MBZNews)

Formule d'appel : *Your Highness, /*

Monseigneur (Votre Altesse, dans le corps du texte),

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

Lt-General Sheikh Saif bin Zayed Al-Nahyan

Zayed Sport City, Arab Gulf Street, Near to Shaikh Zayed Mosque

Abu Dhabi POB: 398

Émirats arabes unis

Fax : +971 2 4414938 / +971 2 4022762

/ +971 2 4415780

Courriel : moi@moi.gov.ae

Twitter : [@SaifBZayed](https://twitter.com/SaifBZayed)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. LE FILS D'UN PRISONNIER D'OPINION ARRÊTÉ RISQUE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Osama al Najjar est le fils de Hussain Ali Alnajjar al Hammadi, physicien et professeur de sciences, qui fait partie d'un groupe de prisonniers d'opinion jugés de façon inique lors du procès des « 94 Émiriens », qui s'est déroulé l'année dernière. Sur les 94 accusés, parmi lesquels figuraient des avocats spécialistes des droits humains, des juges et des militants étudiants, 69 ont été déclarés coupables de charges liées à la sécurité nationale et condamnés à des peines allant de sept à 15 ans d'emprisonnement. Hussain Ali Alnajjar al Hammadi a été sanctionné de 10 ans de prison. Il a également été condamné à un an et trois mois d'emprisonnement dans une seconde affaire, qui a vu 10 Émiriens et 20 Égyptiens déclarés coupables de charges liées à la sécurité nationale.

Ces deux procès n'ont pas respecté les normes internationales en matière d'équité : les accusés ont été privés d'assistance juridique alors qu'ils étaient détenus au secret dans l'attente de leur procès ; tous ont été maintenus en détention secrète, parfois pendant un an ; nombre d'entre eux ont affirmé avoir été torturés ; leurs « aveux », visiblement obtenus pendant qu'ils étaient en détention secrète, ont été utilisés comme éléments à charge ; et aucun d'entre eux n'a été autorisé à interjeter appel de la décision du tribunal, ce qui est contraire aux normes internationales en matière de droit humains.

Certains proches des 69 détracteurs du gouvernement emprisonnés ont expliqué à Amnesty International – dont une délégation s'est rendue dans le pays en novembre dernier – être victimes de harcèlement, de menaces et de stigmatisation de la part des autorités, qui cherchent ainsi à les faire taire alors qu'ils réclament justice. Ils sont également menacés par des agents de la sûreté de l'État et se voient empêcher de voyager et de se soumettre à un contrôle d'identité pour obtenir un travail. Plusieurs d'entre eux ont reçu des menaces sur Twitter, émanant soit d'individus qui semblent travailler pour les services de sûreté de l'État ou avoir des liens avec eux, soit de comptes Twitter anonymes.

Les familles de prisonniers sont calomniées par les médias émiriens – qui soutiennent le gouvernement pour la plupart d'entre eux – notamment dans un documentaire sur le procès des « 94 Émiriens », produit par une organisation qui serait proche des autorités. Ce film, diffusé pour la première fois le 21 novembre dernier à Doubaï, fait totalement l'impasse sur les inquiétudes relatives aux droits humains qui entourent ce procès.

Aisha Ibrahim al Zaabi – épouse du militant Mohamed Saqer al Zaabi, condamné injustement par contumace lors de ce procès – a été arrêtée en janvier 2014 à un poste de contrôle à la frontière avec Oman, puis maintenue en détention secrète pendant cinq jours sans pouvoir contacter sa famille ou son avocat. En 2012, cette femme et ses cinq enfants se sont vu empêcher d'embarquer dans un avion à l'aéroport international d'Abu Dhabi. Ils ont alors appris qu'ils figuraient sur une liste de personnes qui n'avaient pas le droit de quitter le territoire émirien.

Dans ses observations préliminaires sur les Émirats arabes unis, en date du 5 février 2014, Gabriela Knaul, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, a exprimé ses profondes inquiétudes concernant plusieurs questions de droits humains, notamment des informations faisant état d'avocats victimes de surveillance, de harcèlement, de menaces et de pressions. Elle a appelé les autorités à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à cette situation. Cette femme a également constaté que la justice émirienne restait de fait sous le contrôle du pouvoir exécutif. Elle a adressé plusieurs recommandations au gouvernement émirien, lui conseillant notamment de réviser sa législation pour garantir le droit d'appel dans des affaires actuellement en instance devant la Chambre de la sûreté d'État de la Cour suprême fédérale ; d'instaurer une commission indépendante chargée d'enquêter sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements en détention ; et de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses Protocoles facultatifs, ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Les observations préliminaires de la Rapporteuse spéciale sont disponibles sur :

<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14223&LangID=E>.

Nom : Osama al Najjar
Homme

AU 61/14, MDE 25/009/2014, 19 mars 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

